

Acte de mariage de BAILLEUX Norbert Hyacinthe Joseph et LARUELLE
Catherine Charlotte [92]x[93]

L'année mil huit cent onze et le deux du mois d'octobre à dix heures du matin, par-devant nous Adrien Joseph SIX, adjoint au maire officier de l'état civil de la commune de Radinghem, canton d'Haubourdin, troisième arrondissement du département du Nord sont comparus Norbert Hyacinthe Joseph BAILLEUX, cordonnier, âgé de vingt-trois ans six mois et vingt et un jours, né le onze mars mil sept cent quatre-vingt-huit à Erquinghem le Sec demeurant, conscrit de l'an mil huit cent huit, non appelé auquel en celui lors du tirage au sort le numéro cent trente-cinq, fils mineur quant au mariage de Dominique Joseph, journalier, demeurant audit Erquinghem le Sec ci présent et consentant et de Catherine Angélique PALMART d'une part.

Et Catherine Charlotte LARUELLE, sage-femme, domiciliée en ce village, âgée de vingt et un ans cinq mois huit jours, fille majeure de Henri et de Claire ROLEZ qu'elle n'a jamais connu ni aucun autre parent ayant été admise en l'hospice général de Douai le vingt huit avril mil sept cent quatre-vingt-dix, munie en conséquence du consentement de la commission administrative dudit hospice donnée en séance le dix-sept septembre dernier lequel on a annexé au présent acte d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune et celle d'Erquinghem le Sec savoir la première le dimanche quinze septembre dernier à l'heure de midi et la seconde le dimanche suivant vingt-deux du même mois à pareille heure. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant signifié, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les

pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Norbert Hyacinthe Joseph BAILLEUX et Catherine Charlotte LARUELLE sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence de Dominique Joseph BAILLEUX, âgé de soixante-neuf ans, père de l'époux, de Pierre François DELEPINE, âgé de cinquante-neuf ans, cultivateur demeurant à Erquinghem le Sec, parrain dudit époux, de Honoré Joseph BONDUEL, âgé de vingt-six ans, boulanger à Frélinghien, ami à l'épouse et de Pierre François Joseph DESINE, âgé de vingt-trois ans, garçon maréchal en ce village, aussi ami à l'épouse, lesquels après que lecture leur aussi a été fait l'ont signé avec nous et les parties contractantes.

Signé : N. BAILLEUX, C. LARUELLE, J BONDUEL, DELEPINE, J. DESINE, J. BAILLEUX